

Electrocardiogramme (ECG)

POURQUOI REALISER CET ACTE ?

La réalisation d'un ECG est recommandée dans de nombreuses situations cliniques de la pratique du médecin généraliste. Par exemple :

- chez un patient à risque cardiovasculaire (hypertendu, diabétique,...) à la recherche d'un trouble de la repolarisation, d'un trouble du rythme cardiaque, d'une hypertrophie ventriculaire gauche,
- en cas de symptômes suspects (douleur thoracique, dyspnée, troubles du rythme, lipothymie / syncope),
- en cas de troubles ioniques : hyper/hypokaliémie, hyper/hypocalcémie
- avant toute prescription d'un médicament contre-indiqué ou déconseillé dans le syndrome du QT long congénital,
- pour un certificat de non contre-indication à la pratique du sport en compétition (non remboursé).

COMMENT REALISER CET ACTE ?

Cotation en consultation

- En consultation : $G(S) + DEQP003 = 39,26 \text{ €}$ (F, MN, MM)
- En urgence vitale : $YYYY010 + M + DEQP003 / 2 = 82,01 \text{ €}$ (F, P, S)

Cotation en visite

- En visite : $VG(S) + MD + IK + DEQP003 + YYYY490 = 58,86 \text{ €}$ (MDD, MDN, MDI) (VRD, VRN, VRM)
- En visite urgente : $VG(S) + MU + IK + DEQP003 + YYYY490 = 71,46 \text{ €}$
- En visite pour urgence vitale : $YYYY010 + ID + IK + DEQP003 / 2 + YYYY490 = 68,23 \text{ €}$ (F, P, S)

COMMENT TRACER CET ACTE DANS LE DOSSIER MEDICAL DU PATIENT ?

On doit retrouver dans le dossier du patient :

- Le tracé ECG (12 dérivations)
- Les renseignements d'ordre médical
- L'indication de l'acte
- Le résultat de l'ECG